

**Comté de Lotbinière**  
**Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée spéciale** du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **21 décembre 2015**, à la salle Bonne Entente à 19 h 30. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe et Étienne Parent.

A l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Régie inter municipale de Beaurivage
3. Préparation et adoption des prévisions budgétaires 2016
4. Adoption du taux de taxation 2016
5. Adoption des comptes pour la fin d'année 2015
6. Levée de l'assemblée

**Résolution numéro 163-2015**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Résolution numéro 164-2015**

**Adoption du budget pour la Régie inter municipale des matières résiduelles de Beaurivage**

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte le budget de la Régie Inter Municipale de Gestion des Matières Résiduelles de Beaurivage tel que présenté par le document budget 2016 de cette dernière.

**Résolution numéro 165 -2015**

**Préparation et adoption des prévisions budgétaires 2016**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2016 soient acceptées au montant de 1 948 184 \$.

**Résolution numéro 166-2015**

**Adoption du taux de taxation pour l'année 2016**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les taux de taxes soient les suivants :

**Vidanges** : les résidences \$ 135, les fermes \$ 180, les chalets \$ 75, résidences/commerces \$ 205, petits commerces \$ 155, gros commerces \$ 225.

**Égouts** : village 206.35 \$/ utilisateur et pour tous \$ 0.0072 du cent dollars d'évaluation

**Police** : \$ 0.08183 du cent dollars d'évaluation

**Camion** : \$ 0.02625 du cent dollars d'évaluation

**Foncières** : \$ 0.8304 du cent dollars d'évaluation

**Vidange fosses septiques** : résidence \$ 75, chalet \$ 37.50

Taux pour les intérêts à être chargés sur les comptes en souffrance 18 %.

### **Résolution numéro 167 -2015**

#### **Adoption des comptes pour la fin de l'année 2015**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5615 à 5668 inclusivement.

Levée de l'assemblée à 20 heures 50 minutes l'ordre du jour étant épuisé.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire